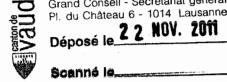
Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne 11 INT_566

Au Grand Conseil Vaudois



Interpellation: Lorsque les entreprises privées s'invitent à l'école, les autorités scolaires sont démunies!

Développement :

Swisscom, Microsoft et bien d'autres acteurs des nouvelles technologies proposent depuis quelques mois des formations, parfois même des offres de cours, destinées à apprendre l'utilisation des médias. Que ce soit pour les enseignants ou les élèves, ce type de formation fait par étapes son lit au cœur de notre système de formation scolaire.

Cette intrusion des acteurs des nouvelles technologies est motivée par l'utilisation grandissante de ces dernières dans l'éducation et dans le contenu de certaines formations proposées.

Dans les années à venir les directions des différentes écoles publiques vaudoises auront à définir, en fonction de l'article 4 de la LEO, où s'arrête les moyens pédagogiques d'enseignement et où commence la propagande en faveur d'une entreprise privée, y compris dans le choix d'outils pédagogiques modernes liés aux nouvelles technologies.

Aujourd'hui, la frontière entre la fourniture d'une infrastructure, d'un outil d'enseignement électronique et d'une démarche pédagogique d'enseignement est parfois imperceptible. C'est alors possible que l'entreprise privée devienne un partenaire faisant parfois perdre à l'enseignant une partie de son indépendance.

En fonction de la croissance constante du marché du jeu électronique pour les enfants, l'école ne pourra pas s'opposer sur le long terme à l'intrusion toujours plus marquée des nouvelles technologies de l'enseignement.

Dans un esprit libéral et sans apriori, il est probablement nécessaire que les autorités cantonales en charge de l'enseignement accompagnent une telle évolution et apportent le soutien nécessaire pour garantir la qualité de l'enseignement, tout en évitant d'éventuelles dérives.

Questions au Conseil d'Etat:

- 1. Des directives cantonales claires permettent-elles aux responsables d'établissements de l'enseignement public de fixer les limites dans l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement?
- 2. Comment le canton de Vaud entend-il accompagner dans le temps, la pression constante de l'utilisation des nouvelles technologies et l'intrusion répétée des acteurs privés sur le marché de l'enseignement par l'offre d'outils pédagogiques ou de cours?

Lausanne, le 22 novembre 2011

GARRIEL PUNCET

Distoffered his hate